

Séance du 16 mars 2018
Intervention opérationnelle
Actualisation financière des conventions-cadres
Délibération n°2018/007

Vu le code de l'urbanisme

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération n° 2018/002 du conseil d'administration du 9 février 2018 ;

Vu la délibération n°2014/58 du conseil d'administration du 20 novembre 2014 et la délibération n°2018/001 du conseil d'administration du 9 février 2018 portant approbation respectivement du PPI 2015-2019 et de son actualisation ;

Vu l'ensemble des conventions-cadres de partenariat mises en place avec les intercommunalités du Nord et du Pas-de-Calais au titre du PPI 2015-2019 ;

Considérant le point d'étape sur l'exécution du PPI 2015-2019 ;

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président,

- **Approuve** l'actualisation financière des budgets d'acquisition prévisionnels inscrits dans les conventions-cadres de partenariat telle qu'elle figure au verso de la présente délibération ;
- **Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais à signer les avenants aux conventions-cadres de partenariat portant sur ladite actualisation financière.

La directrice générale

Loranne BAILLY

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. Bailly'.

**Le président
du conseil d'administration**

Salvatore CASTIGLIONE

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Castiglione'.

Intercommunalités	Budget initial affecté (M€)	Budget actualisé (M€)
Métropole Européenne de Lille	90	115
CU de Dunkerque	10	10
CU Arras	6	12
CA Béthune Bruay Artois Lys Romane	15	20
CA du Boulonnais	6	6
CA du Calaisis	8	8
CA de Cambrai	2	2
CA des Deux Baies en Montreuillois	1,5	3
CA du Douaisis	4	8
CA d'Hénin-Carvin	5	8
CA de Lens - Liévin	15	15
CA Maubeuge - Val de Sambre	11	20
CA du Pays de Saint-Omer	11,5	11,5
CA de la Porte du Hainaut	12	12
CA de Valenciennes Métropole	12	25
CC Coeur de l'Avesnois	1	2
CC Coeur d'Ostrevent	1	3
CC de Flandre Intérieure	27	38
CC de la Haute Deûle	1	1
CC de la Région d'Audruicq	0,5	2
CC de la Terre des 2 Caps	0,5	1
CC des 7 Vallées	2	2
CC des Campagnes de l'Artois	1	1
CC des Hauts de Flandre	1	1
CC Desvres-Samer	0,5	1
CC du Caudrésis et du Catésis	2	4
CC du Haut Pays du Montreuillois	1	1
CC du Pays de Lumbres	0,5	2
CC du Pays de Mormal	0,5	0,5
CC du Pays Solesmois	0,5	2
CC du Sud-Artois	0,5	1,5
CC du Ternois	2	2
CC Flandre Lys	1	4
CC Osartis-Marquion	5	5
CC Pays d'Opale	2,5	2,5
CC Pévèle-Carembault	5	5
CC Sud Avesnois	2	4
Total général	267	361